

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

# La méditation du Rosaire

- Thèmes - Liturgie - Liturgie et Sacrements - Célébrations liturgiques et prières - Rosaire -



Date de mise en ligne : mardi 5 aot 2014

*Extrait du Directoire de la piété populaire*

197. Le Rosaire ou Psautier de la Vierge est l'une des plus belles prières qui s'adressent à la Mère du Seigneur. Ainsi, "les Souverains Pontifes ont à maintes reprises exhorté les fidèles à la prière fréquente du Rosaire, qui s'inspire de l'Écriture Sainte et qui est centrée sur la contemplation des événements du salut manifestés dans la vie du Christ, auxquels la Vierge Marie fut étroitement associée. De plus, la valeur et l'efficacité de cette prière sont attestées par les témoignages de nombreux pasteurs et d'hommes réputés pour la sainteté de leur vie".(1)

Le Rosaire est une prière essentiellement contemplative, car sa méditation "exige que le rythme soit calme et que l'on prenne son temps, afin que la personne qui s'y livre puisse mieux méditer les mystères de la vie du Seigneur "(29). Le Rosaire est expressément recommandé dans la formation et dans la vie spirituelle des clercs et des religieux (30).

198. L'Église manifeste son estime à l'égard de la prière du saint Rosaire en proposant un rite de la *bénédiction des chapelets*(31). Ce rite met en relief le caractère communautaire de la prière du Rosaire ; de fait, à la bénédiction des chapelets est jointe celle des personnes qui méditent les mystères de la vie, de la Mort et de la Résurrection du Seigneur, afin qu'elles "réussissent à établir une harmonie parfaite entre la prière et leur vie ". (32)

De plus, comme le suggère le *Livre des bénédictions*, la bénédiction des chapelets peut être accomplie avantageusement "en présence du peuple", spécialement à l'occasion des pèlerinages dans les sanctuaires dédiés à la Vierge Marie, ou au cours des célébrations des fêtes de la bienheureuse Vierge Marie, en particulier de celle du Rosaire, et au moment de la clôture du mois du Rosaire, à la fin du mois d'octobre. (33)

199. Les suggestions présentées dans le présent document visent à rendre la prière du Rosaire plus profitable pour les fidèles, tout en respectant ses caractéristiques particulières.

Dans certaines occasions, la prière du Rosaire peut prendre la forme d'une célébration composée de divers éléments : "la proclamation des passages de la Bible relatifs à chacun des mystères, le chant de certaines parties de la prière, une sage répartition des rôles entre les différents participants, la solennisation de l'introduction et de la conclusion de la prière."(34)

200. La méditation du Rosaire peut consister en la récitation d'un chapelet quotidien, qui correspond à l'une des trois séries de mystères. Dans ce cas, et selon une coutume bien établie, des jours de la semaine déterminés sont assignés aux différents mystères : ainsi, les mystères joyeux sont médités le lundi et le jeudi, les mystères douloureux le mardi et le vendredi, les mystères glorieux le mercredi, le samedi et le dimanche . (35)

Si cette distribution des mystères est observée d'une manière trop rigide, elle peut parfois créer un contraste regrettable entre le contenu des mystères, qui sont médités, et ce que propose la liturgie du jour : c'est le cas, par exemple, lorsque la méditation des mystères douloureux a lieu un vendredi, qui est en même temps le jour de Noël. En présence de tels cas, il semble opportun de rappeler que "la caractérisation liturgique d'un jour déterminé prévaut sur son rang dans la semaine ; de même, à certains jours de l'année liturgique, il est possible de prier le Rosaire en substituant certains mystères par d'autres qui s'harmonisent mieux avec le temps liturgique du moment (36). Par exemple, le 6 janvier, solennité de l'Épiphanie, les fidèles prennent une bonne initiative en décidant de méditer les mystères joyeux, et de consacrer ainsi le cinquième mystère à l'adoration des Mages plutôt qu'au recouvrement de Jésus, âgé de douze ans, dans le Temple de Jérusalem. Il reste que de telles substitutions doivent être effectuées avec pondération, et dans un esprit de fidélité à la Sainte Écriture et à la liturgie.

201. Dans le but de favoriser la contemplation, et afin d'harmoniser l'âme avec la voix de celui qui médite le saint Rosaire (37), un certain nombre de pasteurs et d'experts ont maintes fois suggéré de reprendre l'usage de la "clausule", cet élément ancien qui n'a jamais complètement disparu.

La clausule, qui s'harmonise bien avec le caractère répétitif et méditatif du Rosaire, est constituée de quelques mots qui suivent le nom de *Jésus*, et ont un rapport avec le mystère énoncé. Une clausule appropriée, permanente pour chaque dizaine, brève dans son énoncé et fidèle à la Sainte Ecriture et à la liturgie, peut constituer une aide de qualité en vue de la prière méditée du saint Rosaire.

202. "En présentant aux fidèles la valeur et la beauté de la prière du chapelet, il convient d'éviter d'employer des expressions qui rejetteraient dans l'ombre d'autres formes excellentes de prières et qui ne tiendraient pas suffisamment compte de l'existence d'autres formes de prières mariales de ce genre, pourtant approuvées elles aussi par l'Eglise (38)", ou qui pourraient provoquer un sentiment de culpabilité chez celui qui ne le médite pas habituellement : "Le Rosaire est une prière excellente, au regard de laquelle le fidèle doit pourtant se sentir sereinement libre, invité à le réciter, en toute quiétude, pour sa beauté intrinsèque (39)".

### Notes :

1. CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN, Lettre circulaire "Orientations et propositions pour la célébration de l'année mariale", 62

29. Paul VI, Exhortation apostolique *Marialis cultus*, 47

30. Cf. CIC ; can 246, § 3 ; 276, § 2, 5 ; 663, § 4 ; CONGREGATION POUR LE CLERGE, Directoire pour le ministère et la vie des prêtres, Librairie éditrice vaticane, Cité du Vatican, 1994, 39.

31. Cf. *Rituale romanum, De benedictionibus, Ordo benedictionis coronarum Rosarii*, 1183 - 1207

32. *Ibid*

33. Cf. *Ibid*, 1183 - 1184.

34. CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN, Lettre circulaire "Orientations et propositions pour la célébration de l'année mariale", 62, a.

35. *Ibid*, 62, b

36. Et les mystères lumineux, le jeudi : cf. JEAN-PAUL II, Le Rosaire de la Vierge Marie (*Rosarium Virginiae Mariae*), Cerf-Chalet-Mane, 2003 (N.d.E.).

37. Cf. SC 90.

38. CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN, Lettre circulaire "Orientations et propositions pour la célébration de l'année mariale", 62, c.

39. Paul VI, Exhortation apostolique *Marialis cultus*, 55.